

18 ans. L'âge auquel l'Aide à la Jeunesse prend fin. Avec la nécessité, pour les ados concernés, de se préparer à cette autonomie. La semaine passée, nous avons consacré un dossier au sujet et publié 4 témoignages éclairants. Réactions de nos lecteurs.

Le «Code 9» désigne les jeunes vivant en autonomie



« Ça n'a fait qu'empirer la situation »

Viviane Ladrière a lu tout notre dossier publié la semaine passée. Elle a voulu témoigner. Elle dit avoir vu ses petits-fils « mal tourner » après leur placement en home. Elle a beaucoup de reproches à adresser à l'Aide à la Jeunesse.

Lorsque les autorités compétentes de l'Aide à la jeunesse estiment qu'un mineur ne peut demeurer dans son milieu d'origine, la famille concernée fait face à une réalité souvent difficile : la nécessité de le confier à des professionnels ou à une famille d'accueil. À la clé, une relation triangulaire entre l'Aide à la jeunesse, la famille et le jeune placé qui est tout sauf évidente.

Illustration avec la situation vécue depuis des années par Viviane Ladrière. Infirmière dans la région de Tournai, cette grand-mère témoigne du cas douloureux de deux de ses petits-enfants.

« Ma fille, qui est la maman de ces deux jeunes, a disparu on ne sait où et souffre d'une pathologie mentale. Le père biologique est lui aussi absent. C'est pour cette raison que mes deux



Fotolia
La relation triangulaire entre l'Aide à la jeunesse, la famille et le jeune placé est tout sauf évidente.

petits-enfants ont été placés. Mais ça n'a fait qu'empirer la situation », déplore-t-elle.

Rappelons que la décision de placer un enfant en institution peut émaner de trois entités : le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), le Ser-

vice de Protection judiciaire (SPJ) ou le Tribunal de la Jeunesse (TJ). Ce sont eux qui mandatent les services compétents, comme les Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE) ou les Services d'accueil et d'aide éducative (SAAE).

« On lui a déjà retiré la garde de son enfant »

« Mais dans notre cas, confier ma petite-fille et mon petit-fils aux mains de l'Aide à la jeunesse fut désastreux, poursuit Viviane Ladrière. La première est déscolarisée depuis ses 15 ans. Aujourd'hui majeure, et déjà maman à même pas 20 ans, elle doit tenir avec à peine quelques centaines d'euros par mois. Et on lui a déjà retiré la garde de son enfant. Le garçon, âgé de 15 ans, est passé par une famille d'accueil que je compare à des poivrots. »

Viviane Ladrière explique avoir dû faire des pieds et des mains pour le tirer de là.

« Ensuite, des trois homes où il a vécu depuis lors, seul un lui a donné un cadre de vie correct et structurant. Ailleurs, il pouvait traîner dans la rue sans surveillance. Et il a déjà fugué 17 fois... »

La colère de Viviane Ladrière est double : avoir vu ses petits-enfants décrocher à l'école, empiler les bêtises et se frotter à des relations toxiques ; mais aussi être tenue à l'écart, alors qu'elle est toute prête, ainsi que son mari, à accueillir au moins son petit-fils.

« À l'encontre du bon sens »

« En raison de prétendus conflits avec ma fille, on m'a rétorqué que je ne pouvais plus m'occuper de mon petit-fils, fulmine-t-elle. Comme si j'allais les monter contre ma fille ! Ca va à l'encontre même du bon sens. »

Les difficultés vécues par les petits-enfants de Viviane Ladrière proviennent avant tout de leur relation parentale. Elle ne l'ignore pas. Mais son témoignage renvoie aux difficultés structurelles de l'aide à la jeunesse : manque de personnel (« Il m'a fallu 23 mois d'attente pour rencontrer le juge de la Jeunesse »), grande complexité des problèmes à traiter, structure parfois perçue comme floue et intransigeante.

Avec à la clé, des ruptures parfois définitives entre une famille et les professionnels de l'Aide à la Jeunesse... ■

Jeunesse désemparée

De Claude PHILIPPE, ARRON

« J'ai suivi vos reportages sur le sujet parus cette semaine dans votre quotidien. Une jeunesse qui a 15 ou 16 ans quitte le domicile familial doit affronter la vie avec tous ses problèmes. En général, ces adolescents ont eu une enfance malheureuse, souvent rejetés par leurs proches et par la société. Ce qui n'arrange rien, ils sont déscolarisés avec aucun bagage, aucun avenir devant eux. »

Quelle en est la cause ? Quelles sont les solutions ?

Je n'ai pas la prétention de juger, mais une famille unie, un environnement stable, beaucoup d'amour et de tendresse pour ces enfants éviteraient parfois le pire. Même si toutes les conditions sont remplies pour leur donner une bonne éducation, la période d'adolescence est difficile à vivre.

Si, il y a 50 ans, la sévérité était de mise et souvent très dure, actuellement notre société libérée, permissive et laxiste ne permet pas toujours à une jeune de devenir un adulte, de faire la part des choses, de se créer par une scolarité sérieuse et engagée un avenir prometteur.

Tomber dans la délinquance, dans la drogue, dans le désespoir ne fait qu'enfoncer le clou. Devenir un homme demande beaucoup de courage, de témérité. C'est ce que je leur souhaite. »

Am, stram, gram...



16 nouveaux modèles à conditions salon, vous n'avez plus qu'à choisir.

CrossPolo, CrossGolf, Eos, Jetta, Passat Berline, Passat Variant, Touran, CrossTouran, Sharan, Touareg, Phaeton, Caddy®, Caddy Maxi, Caddy Van, Caddy Maxi Van, Amarok. Voilà les 16 nouveaux modèles qui vous attendent chez Volkswagen. Ça ne va pas être nécessairement facile de choisir, surtout avec les conditions salon. Par exemple, 0% de taux d'intérêt⁽¹⁾ à l'achat d'une nouvelle Jetta ou Passat, ou d'un nouveau Touran ou Sharan. Et à l'achat d'une Polo BlueMotion ou d'une Golf BlueMotion, vous pouvez cumuler 15% de prime fiscale⁽²⁾ et des milliers d'euros d'avantages. Et ça aussi, ce sont des offres de choix.

4,2 - 6,9 L/100 KM • 109 - 161 g CO₂/KM.

D'iteken DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. (1) Taux débiteur de 2,99% sur tous les véhicules neufs (0% sur Jetta, Golf GTI, Passat, Touran, Sharan) : Offre réservée aux particuliers du 03/01/2011 jusqu'au 31/01/2011 inclus en maximum 48 mois et avec un acompte minimum de 15%. Prêt à tempérament sous réserve d'acceptation par Volkswagen Bank GmbH, prêteur, De Kleedlaan 5, 1831 Diegem, B.C.E. 0461.275.580. Exemple de prix avec TAEG 2,99% : acompte: 2.500 €, montant du crédit: 12.000 €, mensualité: 265,35 € x 48. Prix total à tempérament: 15.236,80 €. Prix au comptant: 14.500 €. Taux Annuel Effectif Global de base: 4,69%. Annonceur: D'iteken sa, rue du Mail 50, 1050 Bruxelles, importateur. (2) Prime de 15% pour achat par un particulier d'un véhicule respectueux de l'environnement (CO₂<105 g) ou -3% (CO₂<115 g). Les primes écologiques sont indiquées à titre indicatif, sur base de la législation en vigueur. Le vendeur ne peut être tenu responsable des modifications ou annulations de ces primes intervenues après impression de la présente publicité. Elles sont accordées sous réserve que le client et le véhicule répondent aux critères requis pour leur obtention et à condition que celles-ci soient encore en vigueur à la date de livraison, du paiement ou de l'immatriculation du véhicule et ceci, même en cas de dépassement du délai de livraison. © Le nom Caddy est une marque déposée de la société Caddie S.A. et est utilisé par Volkswagen Commercial Vehicles avec l'aimable autorisation de Caddie® SA. Prix au 03/01/2011 Informations environnementales (AR 19/03/2004) : www.volkswagen.be



VENEZ LES DÉCOUVRIR DU 5 AU 31 JANVIER



Das Auto.